

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 10 février 2025 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault

Siège #2 - Gilles Arbour

Siège #3 - Mélanie Laberge

Siège #4 - Yanick Langlais

Siège #5 - Serge Forest

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présent Monsieur Mario Besner, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Pierre Desrochers.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

035-2025-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 Acquisition d'un véhicule pour le service des travaux publics
- 4 VARIA
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Gilles Arbour Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - TRAVAUX PUBLICS

036-2025-02

3.1 - Acquisition d'un véhicule pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin d'un nouveau véhicule de type pick-up afin d'assurer l'efficacité de ses opérations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics pour l'achat d'un véhicule de type pick-up;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser le directeur général par intérim à procéder à l'achat d'un camion 2 500 HD pour un montant n'excédant pas 75 000 \$;

Suivant la proposition de : Serge Forest Dûment appuyée par : Gilles Arbour Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général par intérim, Mario Besner à procéder à l'acquisition d'un véhicule de type pick-up pour le service des travaux publics, pour un montant n'excédant pas 75 000 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au G/L 23-042-40-724-00 pour un montant n'excédant pas 75 000\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

DE FINANCER l'achat du camion avec le surplus cumulé affecté matériel roulant pour un montant de 46 500\$, au fond général pour un montant de 13 500\$ et le solde avec le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

- 4 VARIA
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

037-2025-02

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Serge Forest Dûment appuyée par : Gilles Arbour Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 02.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert Mario Besner
Mairesse Directeur général et greffier-trésorier par intérim